



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Première Commission

20^e séance

Mardi 25 octobre 2011, à 15 heures

New York

Président : M. Viinanen (Finlande)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Cet après-midi, la Commission va conclure son débat thématique en commençant par entendre les orateurs restants sur notre liste évolutive au titre du groupe de questions 7, « Mécanisme de désarmement ». Nous examinerons ensuite les modalités régissant la prise de décisions sur les projets de résolution, puis, conformément à notre programme de travail, nous entendrons des exposés des représentants d'organisations non-gouvernementales.

M. Manfredi (Italie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier les Pays-Bas, la Suisse et l'Afrique du Sud d'avoir présenté le projet de résolution A/C.1/66/L.39, intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Nous avons participé dès le début aux réunions officielles tenues à Genève entre pays partageant les mêmes préoccupations, afin de convenir d'un projet de texte, et nous sommes satisfaits de la version finale. Ce résultat n'aurait pas été possible sans le travail acharné

et admirable des délégations de ces trois pays. Nous sommes convaincus que le projet de résolution sera approuvé à une forte majorité ou, mieux encore, par consensus.

La présentation de ce projet de résolution fait suite à la décision du Secrétaire général de convoquer une Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur ce même thème en septembre 2010, face à l'incapacité persistante et franchement intolérable de la Conférence du désarmement de convenir d'un programme de travail quel qu'il soit au cours des 15 dernières années, à l'exception éphémère de 2009.

L'objectif du projet de résolution A/C.1/66/L.39 – qui est similaire à son prédécesseur, la résolution 65/93, adoptée l'an dernier – est de maintenir la même pression politique et d'inciter la Conférence du désarmement à reprendre une activité productive – ce qui signifie, bien évidemment, négocier des instruments internationaux de désarmement et de non-prolifération. L'Italie souscrit pleinement à cet objectif et a tout de suite approuvé l'idée du Secrétaire général de convoquer cette réunion de haut niveau.

Paradoxalement cependant, malgré la paralysie de la Conférence du désarmement, les efforts internationaux déployés en matière de désarmement n'ont pas été totalement infructueux ces deux dernières années. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, par exemple, a connu une issue positive.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Tout récemment, l'un des principaux chapitres de son plan d'action – la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive – a bénéficié d'un sérieux coup de fouet avec la décision, prise par les trois pays dépositaires du Traité, d'organiser la conférence en Finlande et de nommer le Secrétaire d'État adjoint finlandais aux affaires étrangères comme facilitateur.

Ces derniers mois ont également été marqués par l'aboutissement des négociations et la signature et la ratification du nouveau Traité START entre la Russie et les États-Unis, qui va se traduire par une réduction importante des arsenaux atomiques des deux principales puissances nucléaires. Fin 2008, la Convention sur les armes à sous-munitions a été signée à Oslo. Mon pays est parmi les premiers à l'avoir signée, et il l'a ratifiée l'été dernier. À l'heure actuelle, plus de 100 pays ont adhéré à cet instrument.

Il demeure que ces succès ont été obtenus en dehors de la Conférence du désarmement, alors que la Conférence, précisément, est définie comme unique organe mondial de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement. Plus nous étudions les failles de la Conférence, et plus nous sommes convaincus que son véritable problème n'est pas le manque de volonté politique, même s'il s'en trouve certainement pour continuer de défendre ce point de vue : les derniers jours ont en effet permis de voir de façon incontestable que la volonté politique existe bel et bien, chez les membres de la Conférence comme ailleurs, et qu'elle se porte bien.

Quatre projets de résolution portant directement ou indirectement sur la Conférence, son activité et les maux dont elle pâtit ont en effet été présentés cette année : le projet A/C.1/66/L.39, que je viens juste de citer; un projet canadien sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (A/C.1/66/L.40/Rev.1**); un projet présenté à l'initiative de l'Autriche, de la Norvège et du Mexique, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » (A/C.1/66/L.21); et enfin, un projet présenté par Cuba sur le rapport annuel de la Conférence du désarmement (A/C.1/66/L.13/Rev.1).

À Genève, au printemps, l'Australie et le Japon ont en outre pris l'initiative d'organiser une manifestation de neuf jours en marge de la Conférence du désarmement sur les aspects spécifiques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui a contribué à clarifier à toutes fins utiles un certain nombre de questions

complexes relatives au traité. Enfin, nous nous devons de faire mention, pour nous en féliciter, des travaux effectués actuellement par les cinq États dotés de l'arme nucléaire en vue de parvenir à une position commune sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement, et des efforts que déploient ces États pour associer à ces travaux les trois États détenteurs d'armes nucléaires qui ne sont pas parties au TNP.

Le véritable problème de la Conférence du désarmement n'est donc pas, comme on veut bien le faire croire, un manque de volonté politique de ses membres. À notre avis, ce qui fait échec aux travaux de la Conférence, c'est plutôt l'utilisation abusive de son Règlement intérieur, et en particulier de la règle du consensus, par quelques-uns, qui, en raison d'impératifs politiques nationaux, quelque légitimes qu'ils soient, empêchent la majorité, dont les motivations politiques sont tout aussi valables et légitimes, de poursuivre la négociation d'accords sur le désarmement et la non-prolifération. La raison d'être de la règle du consensus à la Conférence du désarmement est d'empêcher qu'un traité conclu ne soit contraire aux intérêts de sécurité d'un membre, et non pas d'empêcher la négociation. Je ne sache personne qui soit en mesure de prévoir l'issue de négociations avant qu'elles ne s'achèvent, et encore moins avant qu'elles ne débutent.

Je rappelle qu'à la fin mai 2009, la Conférence du désarmement a bien adopté par consensus un programme de travail prévoyant des négociations, mais qu'elle n'a pas été en mesure, par la suite, de l'appliquer parce qu'un pays l'a empêché d'étendre ce consensus à d'autres points somme toute beaucoup plus prosaïques ne relevant pas vraiment de la sécurité nationale, par exemple sur la question de savoir quels jours de la semaine tenir les séances des groupes de travail spéciaux, dans quelles salles et sous la présidence de qui.

D'autres dispositions du Règlement intérieur méritent également un réexamen. La fréquence de rotation mensuelle de la présidence est en pratique trop grande, au détriment de la continuité des travaux de la Conférence. Peut-être pourrait-on, à titre provisoire, envisager deux présidences semestrielles par an. De même, l'autorité du Président pourrait être mieux définie, en ce qui concerne la prise de décisions, pour lui permettre de prendre les décisions de routine sans avoir à consulter d'abord les membres.

De plus, la règle voulant que l'on adopte un nouveau programme de travail chaque année semble peu

judicieuse. Elle permet en effet à n'importe quel membre de bloquer indéfiniment, dès le 1^{er} janvier, la poursuite de négociations qu'il ne souhaite pas voir tenir en refusant de consentir à leur reconduction pour un an dans les dispositions du nouveau programme de travail, ce qui est un scénario fort probable lorsque l'on considère que la conclusion du moindre traité relatif au désarmement et à la non-prolifération prend largement plus d'une année. L'un des moyens de corriger ce problème serait de prévoir la reconduction automatique, le 31 décembre de chaque année, du programme de travail adopté, à moins qu'un nouveau programme de travail soit approuvé par consensus.

Par conséquent, nous estimons qu'il convient de réfléchir plus avant aux méthodes de travail de la Conférence afin de les mettre plus en phase avec la raison d'être de cet organe. Cela dit, nous ne nous aveuglons pas sur l'hypothèse qu'il n'existe pas de solution procédurale aux problèmes politiques, comme l'a déclaré notre premier ministre l'année dernière. Nous n'en sommes pas moins convaincus que l'on ne peut plus repousser un examen sérieux du problème du Règlement intérieur, et qu'il faut nous y engager avec courage tout en nous efforçant de résoudre les questions politiques qui le sous-tendent.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots également sur le projet de résolution présenté par Cuba sous le titre « Rapport de la Conférence du désarmement ». Le rapport, et ce n'est pas une surprise, est essentiellement un document de procédure puisque cette année, comme les 14 années précédentes, il n'y a pas eu de travaux officiels à la Conférence. Néanmoins, le texte du projet de résolution mentionne bien la suite donnée à la Réunion de haut niveau et appelle à faire preuve de davantage de souplesse afin que puisse être adopté un programme de travail et que la Conférence puisse commencer ses travaux de fond. La situation de la Conférence du désarmement n'est pas si critique que même un texte de procédure tel que celui-ci puisse se passer de la nécessité de comporter un message politique. Et nous en sommes reconnaissants à Cuba, qui, en sa qualité de dernier Président de la Conférence cette année, a mené avec brio les consultations de Genève pour la rédaction du texte.

M. Lusiński (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne est particulièrement préoccupée par le problème de la stagnation persistante dont souffrent les mécanismes multilatéraux de désarmement depuis plus de 10 ans, et plus spécialement l'impasse dans laquelle

se trouve la Conférence du désarmement, qui a encore atteint de nouvelles proportions depuis 2009. Il convient de souligner qu'en 2009, la mise en œuvre de la décision de consensus négociée de dure lutte à la Conférence pour sortir de l'impasse a été mise en échec par certains de ses membres sans que le moindre argument convaincant n'ait été présenté pour cela. Nous regrettons l'usage abusif qui a été fait, pour l'occasion, du Règlement intérieur de la Conférence, et son contournement, au moyen d'une multitude de demandes injustifiées d'énième décision sur la mise en œuvre du programme de travail qui venait d'être adopté.

C'est la deuxième fois en quelques années que l'on passe délibérément à côté de l'occasion de sortir d'une impasse longue de dix ans. Il est bon de rappeler que, en 2006, la formule des six présidents, adoptée pour faciliter le travail de fond de la Conférence sous la direction de ses présidents successifs, avait permis une nette intensification des débats. De nombreux membres de la Conférence considéraient ce processus comme la mise en pratique de l'article 19 du Règlement intérieur, qui stipule que les travaux de la Conférence se déroulent principalement en séance plénière.

Les six présidents de la session de 2006 ont redynamisé la Conférence et prouvé qu'elle pouvait progresser notablement dans son ordre du jour, même sans l'adoption du mythique programme de travail, simplement en observant strictement le Règlement intérieur et les méthodes de travail qui y sont prévues. Bien qu'à la fin de cette session, certains membres aient empêché la Conférence de couronner toutes ses réalisations en prenant acte dans son rapport de cette percée réussie, les idées des présidents de la session de 2006, résumées dans le document dont ils sont les auteurs, intitulé « Document exposant les vues des six Présidents » (CD/1809), ont permis de changer, depuis, les méthodes de travail utilisées par la Conférence.

Au cours des dernières années, nous avons constaté l'opposition croissante des membres de la Conférence à certaines pratiques utilisées de façon unilatérale pour bloquer la mise en œuvre des décisions de consensus prises à la Conférence. La longue impasse procédurale dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement a poussé certains États Membres à rechercher une autre instance ou un autre processus permettant de mener un travail de fond sur des questions qui sont prêtes à faire l'objet de négociations ou d'un examen approfondi et qui ne soit pas sujets aux contraintes des méthodes de travail de la Conférence. Nous croyons que le moment

est venu d'envisager sérieusement d'autres moyens d'aller de l'avant et de commencer un travail approfondi sur les questions pouvant être négociées.

Récemment, nous avons constaté que la crise qui sévit au sein de la Conférence et qui tient également aux décisions de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a provoqué un examen de conscience dans d'autres organes de désarmement qui ont eux-mêmes depuis un certain temps des problèmes de stagnation, voire des crises d'identité. Assez étrangement, ces organes, qui font partie intégrante du mécanisme de désarmement établi par la session extraordinaire, au lieu de se concentrer sur leur propre revitalisation ont préféré s'attacher à trouver les moyens de revitaliser la Conférence.

Il convient de rappeler à cet égard le vieux proverbe latin *medice cura te ipsum* – médecin, guéris-toi toi-même. On peut comprendre que dans de telles circonstances, certains membres de la Conférence du désarmement préoccupés par l'avenir de la Conférence – à laquelle le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) a prescrit de s'acquitter des fonctions d'une seule instance de négociations du désarmement multilatéral d'une taille limitée prenant des décisions sur la base d'un consensus – ont conclu qu'à ce stade, il ne semble pas possible de surmonter l'impasse actuelle et ont proposé de créer groupe d'experts gouvernementaux chargé d'identifier les options possibles, y compris les conditions juridiques et procédurales nécessaires à la reprise des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires. Cette proposition arrive à point nommé, et la Pologne l'appuie sans réserve.

Par ailleurs, nous sommes sceptiques quant au bien-fondé et à l'utilité pratique de propositions récentes sur les révisions à apporter au règlement intérieur de la Conférence, notamment pour ce qui est de la prise de décision par consensus ou de la présidence tournante. Il ne faut pas oublier qu'il y a dans le règlement intérieur de certains organes de désarmement, telles les Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, des dispositions prévoyant de passer à un vote en l'absence d'un consensus. Néanmoins, cette option n'a jamais été utilisée, et même dans des cas très difficiles, ces organes ont manifesté leur volonté de ne pas créer de précédent qui compromettrait le moyen préféré de prendre des

décisions dans les organes de désarmement et de maîtrise des armements – à savoir, le consensus.

Nous sommes convaincus que la présidence tournante de la Conférence du désarmement donne à chaque État Membre la possibilité de contribuer au travail de cette dernière dans des délais prévisibles sans accaparer pendant trop longtemps ses ressources humaines et organisationnelles parfois limitées. Il existe des preuves convaincantes dans l'histoire de la Conférence du désarmement que les représentants de petits pays se sont acquittés de leur présidence de manière exemplaire. Prolonger la présidence sur une année entière priverait de petits pays ayant une représentation limitée à Genève, de la possibilité de partager leur sagesse et leur expérience pour régler les problèmes de sécurité du monde contemporain.

Il faut rappeler également que la continuité de la présidence des travaux de fond des organes subsidiaires, qui est le mécanisme préféré et éprouvé de négociations, est garantie par la pratique bien établie et pragmatique de la Conférence consistant à nommer les présidents des organes subsidiaires, ou les coordonnateurs chargés de tâches précises, pour la durée de toute la session de la Conférence. À dire vrai, il est inutile de réinventer la roue.

M. Nagy (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie croit avec force dans l'approche multilatérale en matière de sécurité, de désarmement et de non-prolifération. Nous croyons que le multilatéralisme est le meilleur moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales. Mais en même temps, nous jugeons nécessaire de surmonter la crise à laquelle se heurtent depuis plusieurs années nos efforts dans le domaine du désarmement multilatéral, à cause notamment de l'impasse dans laquelle continue de se trouver la Conférence du désarmement et de l'absence de résultats concrets à la Commission du désarmement des Nations Unies. Ceci est d'autant plus important que nous devons régler les grands problèmes qui se posent en matière de prolifération. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements, de concert avec la confiance, la transparence et la réciprocité, sont des aspects vitaux de la sécurité collective.

La Conférence du désarmement, conformément à son mandat, est l'organe qui a un rôle crucial à tenir dans les négociations de traités multilatéraux. Après plus d'une décennie d'impasse, sa revitalisation est plus urgente que jamais. Il ne faut pas abuser du rôle du consensus à la Conférence du désarmement. Le monde

ne peut pas se permettre d'être inactif face aux questions cruciales du désarmement et de la non-prolifération; et il ne peut pas laisser des questions de procédure entraver de véritables progrès politiques.

La Hongrie a été l'un des premiers États à se porter coauteur de la résolution sur la réunion de haut niveau destinée à revitaliser des travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. La Hongrie a également été l'un des signataires de la lettre adressée par l'Autriche le 18 avril 2011 au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale au nom des 49 États réclamant la tenue d'un débat de l'Assemblée générale en plénière sur la revitalisation de la Conférence du désarmement. La Hongrie souscrit également sans réserve à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/65/PV.113) sur la question de la revitalisation lors du débat tenu par l'Assemblée générale du 27 au 29 juillet 2011.

La longue impasse dans laquelle se trouvent les principales instances de désarmement telles que la Conférence du désarmement pose un grave problème. C'est pourquoi nous croyons que les États Membres devraient examiner les options permettant d'y mettre fin. Dans ce contexte, la Hongrie note avec satisfaction le nombre croissant d'initiatives et de propositions visant à trouver un moyen de sortir de cette impasse les travaux du mécanisme de désarmement. Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement doit reprendre ses travaux sans plus attendre. Nous avons un besoin urgent de faire des progrès multilatéraux sur les questions cruciales inscrites depuis si longtemps à notre ordre du jour.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Le mécanisme de désarmement intergouvernemental est censé faciliter nos délibérations, et donc, nos négociations en vue de conclure des instruments juridiquement contraignants qui améliorent notre sécurité commune en éliminant des armes qui cause des souffrances humanitaires inacceptables. Les organes de négociations ne sont pas une fin en soi – leurs résultats le sont – et les négociations peuvent prendre de multiples formes. Les exemples récents de désarmement humanitaire ont montré qu'il était possible de forger une volonté politique et de la traduire en résultats tangibles qui font une différence pour les civils.

Il s'ensuit que nous ne devrions pas utiliser le mécanisme existant pour tenter d'affaiblir les normes en vigueur dans les négociations multilatérales qui ont permis de conclure des traités importants qui répondent effectivement aux préoccupations humanitaires. C'est ce que sembleraient faire les débats actuels sur les armes à sous-munitions au sein de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC). Cela risque tout à la fois de compromettre la crédibilité de la CCAC et de nuire à sa pertinence.

Aujourd'hui, il existe indéniablement une large volonté politique de continuer à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. C'est ce qu'a clairement montré le résultat de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010. Et c'est ce qu'ont également montré les nombreuses déclarations faites au cours de la présente session de la Première Commission.

Néanmoins, le fait est que le mécanisme actuel nous empêche de concrétiser notre volonté politique. Si nous pouvons affirmer que nous devons respecter le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le fait est que le legs de 1978 nous empêche aujourd'hui de faire de véritables progrès dans le domaine de désarmement nucléaire multilatéral et de la non-prolifération. En effet, nous permettons désormais à ceux qui ne souhaitent pas faire avancer les choses d'imposer leur volonté.

La Norvège est prête à étudier la proposition visant à convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à condition qu'elle permette d'obtenir des résultats rapides et significatifs. Nous nous demandons toutefois s'il est raisonnable de nous engager, en tant que fin en soi, dans un éternel processus de consultations qui pourrait ne donner aucun résultat. En réalité, souhaitons-nous vraiment un tel processus, long et coûteux? Même si nous ne sommes pas opposés à une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous devons être prêts à envisager d'autres moyens de faire avancer les choses.

Je commencerai par un organe installé ici, à New York : la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour mener des délibérations intergouvernementales sur des questions

de fond et formuler des recommandations à cet égard. Hélas, le fait est que la Commission du désarmement n'a obtenu aucun résultat depuis 1999. Ce manque de résultats a un impact considérable sur le niveau de participation des États membres à ses sessions ordinaires. Certains remettent même en cause le maintien même de cette Commission. Plutôt que de se plaindre de cette situation, nous devons envisager des moyens de donner un rôle constructif à la Commission du désarmement.

Ma délégation convient que la soixante-cinquième session a donné lieu à un échange de vues très utile entre les États membres et a ainsi rempli en partie ses fonctions délibératives. En même temps, il est évident qu'il sera difficile pour la Commission du désarmement de convenir de recommandations globales à formuler. La Norvège a également déjà proposé que la Première Commission demande chaque année à la Commission du désarmement de l'ONU d'examiner à sa prochaine session des questions bien précises. Ces sessions pourraient se conclure par une synthèse présentée par le Président exposant les différentes vues et les éventuels points de convergence sur un sujet donné. À la session suivante, la Première Commission pourrait ensuite décider de prendre d'éventuelles mesures, en s'appuyant sur le rapport de la Commission du désarmement. Les sessions de la Commission pourraient également être moins longues et plus gérables, en faisant participer un plus grand nombre de spécialistes venus des capitales. Si nous ne sommes pas prêts à envisager des moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement, nous risquons de marginaliser davantage cet organe.

Il en va de même de la Conférence du désarmement, que l'on proclame être l'unique organe multilatéral de négociation. La question essentielle qui se pose aujourd'hui est de savoir si la Conférence du désarmement est même en mesure de se réformer. Tant que la règle du consensus sera appliquée à la moindre question de procédure, tout effort visant à améliorer son fonctionnement risque d'être entravé par la nécessité de protéger les intérêts nationaux d'un ou de plusieurs de ses 65 États membres.

Le nombre limité d'États membres pose en soi un problème considérable pour la légitimité de la Conférence du désarmement. Un organe multilatéral de négociation crédible et pertinent, s'employant à négocier des traités qui doivent s'appliquer à tous les États, doit être ouvert à tous les États qui souhaitent y siéger. En outre, la Conférence du désarmement

n'a pas suffisamment d'échanges constructifs avec la société civile. Cela pouvait être acceptable au moment de la mise sur pied du mécanisme de désarmement, il y a 30 ans, mais ça ne l'est plus aujourd'hui. Si la Conférence du désarmement avait uniquement tenu le rôle d'unique organe multilatéral de négociation sur la maîtrise des armements, le processus relatif au traité sur le commerce des armes n'aurait probablement pas été lancé par l'Assemblée générale mais aurait été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Il est temps que l'Assemblée générale fasse clairement savoir à la Conférence du désarmement et à ses États membres que le temps presse et que nous pourrions envisager d'autres voies possibles. Le projet de résolution présenté par l'Autriche, le Mexique et la Norvège (A/C.1/66/L.21/Rev.1), s'appuyant sur la légitimité et l'autorité de l'Assemblée générale, constitue une telle solution de remplacement, et il pourrait y en avoir d'autres.

Nous devons également envisager des moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. Cet organe doit jouer un rôle déterminant en vue de faire avancer les efforts de désarmement et de non-prolifération, ce qui est d'autant plus important que certains éléments du mécanisme sont au point mort. Employons-nous notre temps de manière efficace dans cet organe? Nous avons débattu de cela il y a quelques années et nous devrions être prêts à envisager des moyens de le revitaliser.

Enfin, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a envoyé un message politique fort sur l'objectif général, qui est de parvenir à un monde plus sûr exempt d'armes nucléaires. Nous ne devons pas oublier cette obligation.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à dire que le Mexique appuie tous les efforts visant à renforcer le mécanisme de désarmement, y compris l'action menée par le Secrétaire général pour attirer l'attention politique sur la revitalisation de ce mécanisme, en particulier la Conférence du désarmement, dans le cadre de la Réunion de haut niveau de 2010 et du suivi de cette Réunion, le 27 juillet (voir A/65/PV.113). Le Mexique considère qu'il est urgent de remettre en route le mécanisme de désarmement, et cela est hautement prioritaire et indispensable pour trouver un terrain d'entente sur la question du désarmement, élaborer de nouveaux instruments juridiquement

contraignants spécifiques et renforcer les régimes existants.

La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première à être consacrée au désarmement, tenue en 1978, a fait la distinction entre les fonctions délibératives de la Commission du désarmement des Nations Unies et la Conférence du désarmement, chargée de négocier des conventions internationales juridiquement contraignantes. Le Mexique a apporté un appui sans faille à ces instances, car elles ont été créées pour atteindre un objectif auquel le Mexique accorde la priorité absolue. Nous reconnaissons les contributions remarquables que ces instances ont apportées par le passé. C'est pour cette raison, et parce que nous poursuivons sans relâche l'objectif d'un désarmement général et complet, que la situation actuelle nous paraît inexplicable et inacceptable.

J'en viens à la Conférence du désarmement. Le Mexique est préoccupé par le fait que cette instance n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat ni d'atteindre l'objectif pour lequel elle a été mise en place par la communauté internationale, et considère que cela est inadmissible. Nous considérons qu'une des raisons d'être des organisations internationales est d'offrir aux États qui y sont représentés un cadre pour engager un dialogue et trouver un terrain d'entente. Ces lieux d'échange doivent proposer des mécanismes permettant de prendre des décisions qui encouragent la conclusion d'accords.

La Conférence du désarmement a été créée dans un contexte international où les rapports de force étaient imposés par la guerre froide, et malgré une telle dynamique, elle a été en mesure de parvenir à des accords. Au XXI^e siècle, la composition, le règlement intérieur et les méthodes de travail de la Conférence du désarmement ont du mal à fonctionner selon la logique d'une scène internationale multipolaire, ce qui paralyse le processus de prise de décisions.

Le Mexique ne souscrit pas à l'idée selon laquelle la Conférence du désarmement serait victime des circonstances et qu'elle ne sera pas en mesure de fonctionner tant qu'il n'y aura pas de climat propice à des négociations. Nous considérons que les relations internationales sont toujours difficiles, et c'est aux instances multilatérales qu'il revient de trouver des accords, même dans l'adversité. De la même manière, les États représentés à la Conférence du désarmement œuvrent dans d'autres organisations et protègent leurs intérêts nationaux dans d'autres instances internationales

qui ne sont pas dans l'impasse, malgré le contexte international actuel.

Ces dernières années, la Conférence du désarmement a mené de nombreuses activités officieuses, sans s'attaquer aux questions de fond, mais cela ne signifie pas que nous sommes sur le point de sortir de l'impasse. C'est pourquoi nous prenons acte des efforts déployés par les six présidents de la Conférence du désarmement qui, chaque année, font en sorte que la Conférence demeure active bien qu'il lui soit impossible de s'acquitter de son mandat. À cet égard, nous rappelons que les discussions informelles tenues à la présente session, en particulier les débats informels tenus sous la présidence colombienne, sont le reflet des divergences de vues et des opinions exprimées sur la situation dans laquelle se trouve la Conférence.

Nous reconnaissons donc l'utilité de la dynamique externe que les États peuvent imprimer aux travaux que la Conférence du désarmement est censée effectuer. Ces efforts nous permettent de mieux comprendre nos positions respectives et d'utiliser le temps qui nous est imparti de manière productive. Toutefois occuper notre temps et accomplir le travail de fond de la Conférence sont deux choses distinctes.

Nous devons considérer la Conférence du désarmement comme le moyen d'atteindre un objectif qui nous échappe depuis 15 ans. Le paradoxe de nos jours est que malgré l'impulsion nouvelle donnée au programme multilatéral de désarmement et le caractère encourageant d'un certain nombre de décisions unilatérales ou bilatérales récentes en faveur de la réduction des armements, les négociations que nous attendons, notamment au titre de la mise en œuvre des dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, n'arrivent pas à démarrer.

Voilà plus de 10 ans que le mécanisme de désarmement dans son ensemble pâtit de cette paralysie, car lorsque la Conférence du désarmement se contente simplement de débattre des questions, non seulement elle ne s'acquitte pas de son mandat mais en plus, elle fait double emploi avec la Commission du désarmement. À cela s'ajoute le fait que, très souvent, les débats au sein de la Conférence ont presque exclusivement porté sur des questions de procédure, et que la Commission du désarmement n'a, quant à elle, pas réussi à formuler une quelconque recommandation ces dernières années.

Le Mexique est favorable à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour procéder à un examen global du fonctionnement du mécanisme de désarmement en général, et de la Conférence en particulier. Toutefois, cette éventualité paraît aujourd'hui bien lointaine, et la probabilité que la Conférence améliore d'elle-même ses méthodes de travail l'est encore davantage. C'est pourquoi nous estimons que nous ne pouvons plus continuer à attendre que cette session ait lieu pour repenser notre mécanisme de désarmement et faire en sorte qu'il soit efficace.

Comme chacun le sait, mon pays s'emploie depuis plusieurs années à trouver d'autres moyens de promouvoir la confiance et la compréhension autour de ces questions et des grands points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. En collaboration avec l'Autriche et la Norvège, nous avons présenté à la Première Commission un projet de résolution contenant une proposition concrète pour envisager d'autres moyens de faire avancer les négociations sur le désarmement, si et seulement si l'impasse se poursuit à la Conférence.

Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale doit se pencher d'urgence sur la question de l'avancement des travaux de la Conférence du désarmement, car tant que nous consentirons à son inactivité, nous ferons tout sauf encourager la réalisation du désarmement général et complet auquel nous aspirons. C'est la raison pour laquelle le Mexique invite les Nations Unies à étudier attentivement les propositions, dont la nôtre, qui font la part belle à un renouvellement des engagements en matière de désarmement qui passerait par une réforme véritable du mécanisme de désarmement, lequel en l'état actuel ne remplit pas sa mission et ne réalise pas son potentiel, ce qui intervient au détriment des intérêts de la sécurité collective.

M. Laggner (Suisse) : Les institutions composant le mécanisme de désarmement de l'ONU sont en crise. Tant la Conférence du désarmement que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies se trouvent dans l'impasse depuis de nombreuses années, alors que les défis dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement restent nombreux. Je ne m'attarderai pas sur les préoccupations de la Suisse quant à l'absence de progrès dans ces cénacles. Je souhaite néanmoins souligner trois éléments illustrant notre point de vue.

En premier lieu, il est particulièrement important de disposer de mécanismes et d'enceintes propices à des délibérations et à des négociations significatives,

opportunes et efficaces sur l'ensemble des questions liées à la maîtrise des armements et au désarmement. Deuxièmement, les mécanismes existants souffrent principalement de l'absence de volonté politique de progresser ou d'en tirer parti là où celle-ci se matérialise. Et troisièmement, les difficultés actuelles ne sont pas uniquement imputables à des facteurs politiques externes. L'absence de progrès est également due à des causes d'ordre institutionnel.

La Suisse a suivi avec grand intérêt les divers faits nouveaux intervenus depuis la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général en septembre 2010 et la réunion de suivi tenue dans le cadre de l'Assemblée générale en juillet 2011. Nous tenons à remercier à nouveau le Secrétaire général pour avoir initié ce processus de revitalisation et pour les efforts qu'il a déployés. Nous nous félicitons qu'un grand nombre d'États Membres répondent à l'appel du Secrétaire général à revitaliser le mécanisme de désarmement. Le fait que les États Membres semblent s'approprier davantage ce processus est une évolution à saluer.

Afin de progresser sur la voie de la revitalisation, de faire avancer le désarmement multilatéral et d'enclencher les réformes nécessaires, un certain nombre d'idées et de propositions ont été formulées. Certaines sont de nature plus globale, d'autres sont plus ciblées. Certaines sont très ambitieuses, d'autres moins. Certaines plaident pour une revitalisation à l'intérieur de la Conférence du désarmement, d'autres suggèrent de tester de nouveaux angles d'approche dans le cadre plus large de l'ONU. Nous considérons toutes ces évolutions, propositions et initiatives comme d'importantes contributions pouvant aider à débloquer la situation à la Conférence du désarmement et avoir un effet bénéfique sur le mécanisme de désarmement.

C'est dans cet esprit que la Suisse a présenté, avec l'Afrique du Sud et les Pays-Bas, le projet de résolution A/C.1/66/L.39, intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Le représentant de l'Afrique du Sud a présenté ce projet de résolution hier (voir A/C.1/66/PV.19). Nous sommes convaincus qu'il peut rassembler les États Membres et servir ainsi de véhicule à un processus de revitalisation conduit par les États Membres. Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera d'un nombre important de coparrainages émanant de diverses régions.

Nous estimons que le besoin existe d'adopter une résolution de l'Assemblée générale qui encourage les

efforts en cours et qui invite à la poursuite de la réflexion. Elle doit aussi contribuer à une nécessaire consolidation des diverses options, propositions et éléments qui ont été formulés à ce stade. Le projet de résolution permet aussi à la soixante-septième session de l'Assemblée générale d'envisager de prendre des mesures supplémentaires si la situation n'a pas évolué dans la bonne direction.

Nous sommes convaincus que les discussions relatives à la revitalisation ont déjà eu un effet positif. Même s'il n'existe pas de solution aisée, la Première Commission se concentre avec vigueur sur le défi consistant à faire avancer le désarmement multilatéral et à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous sentons que les préoccupations liées aux échecs répétés de la Conférence du désarmement à remplir son mandat sont aujourd'hui partagées par un nombre plus élevé d'États Membres que par le passé. Nous trouvons particulièrement encourageants les efforts accrus des États Membres, y compris ceux entrepris par les cinq puissances nucléaires, afin de trouver des issues aux blocages actuels. Nous avons soutenu ces efforts et nous réjouissons que ces initiatives donnent des résultats concrets.

Pour conclure, je souhaite réitérer que la Suisse a la ferme volonté de maintenir et de préserver des institutions qui se sont révélées utiles par le passé. Nous souhaitons disposer d'une Conférence du désarmement forte. Mais celle-ci doit être active et engagée dans des travaux concrets. Dans le cas contraire, elle affaiblit sa propre crédibilité et sa légitimité.

Nous restons convaincus de la nécessité de disposer d'un pôle de délégations permanentes affectées au désarmement, appuyées par des experts provenant des capitales, par les organisations internationales et par la société civile. Nous jugeons tout aussi primordial de continuer à disposer d'une enceinte permanente telle que la Conférence du désarmement, traitant des défis relatifs au désarmement et contribuant ainsi à la sécurité mondiale en ce XXI^e siècle. Nous devons disposer de telles structures non seulement afin de négocier de nouveaux instruments, mais également pour garantir la pleine mise en œuvre des accords existants.

M. Jerman (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais à nouveau exprimer ma satisfaction de vous voir diriger la Commission, Monsieur le Président, vous un représentant d'un État membre de l'Union européenne, et je vous félicite des objectifs ambitieux que vous avez fixés pour votre présidence.

La Slovénie est un fervent défenseur d'un multilatéralisme efficace et croit en l'approche multilatérale pour résoudre les problèmes et traiter les questions internationales. Aussi la situation actuelle des négociations internationales sur le désarmement ne nous satisfait-elle nullement. Comme nous le savons tous, le mécanisme international de désarmement ne remplit plus sa fonction correctement. Deux de ses principales instances – la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies – ne parviennent plus à fonctionner. Même à la Première Commission, qui semble être le seul organe actif du mécanisme international de désarmement, des améliorations peuvent indiscutablement être apportées. Les délibérations de notre Commission pourraient en effet être moins répétitives et les discussions plus stratégiques et davantage ciblées sur le désarmement international, la maîtrise des armements et la non-prolifération.

C'est la raison pour laquelle, l'année dernière, la Slovénie a accueilli avec enthousiasme l'initiative du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'organiser, le 24 septembre 2010, ici à New York, une réunion de haut niveau sur le désarmement. Nous devons admettre qu'il n'y a pas eu de réels progrès dans le domaine du désarmement international et de la maîtrise des armements depuis un certain temps. L'année dernière, à la Réunion de haut niveau, nous avons entendu de nombreuses propositions et idées aussi utiles que clairvoyantes. Nous estimons que le moment est venu de donner une suite concrète à cette réunion et de commencer à mettre en œuvre ces idées. La présente session de la Commission est l'occasion idéale pour ce faire.

C'est précisément pourquoi nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution A/C.1/66/L.39, intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », présenté par l'Afrique du Sud, les Pays-Bas et la Suisse. Nous sommes convaincus que le projet de résolution apporte une valeur ajoutée et mérite le soutien unanime de la Commission. L'objectif du projet de résolution est d'ouvrir la voie non seulement à une modernisation et une revitalisation, mais également à une réforme en profondeur du mécanisme international de désarmement, lui permettant de répondre de manière satisfaisante aux défis de notre temps. Nous sommes tous conscients que cela ne se produira pas du jour au lendemain et que le processus entamé l'année dernière sera long, exigeant et difficile.

Dans ce contexte, nous appuyons également le projet de résolution A/C.1/66/L.21, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » et présenté par l'Autriche, le Mexique et la Norvège. Le projet de résolution ouvre la voie à de nouvelles options qui pourraient être explorées à l'avenir, notamment l'année prochaine à la soixante-septième session de la Commission. Le projet de résolution met en évidence un élément important, à savoir qu'avec le corps diplomatique présent à Genève, la communauté internationale dispose d'un atout précieux et spécialisé dans le désarmement qui pourrait être mobilisé à cet effet au cas où l'impasse à la Conférence du désarmement persiste. Nous pensons que, compte tenu de la situation à laquelle nous nous heurtons actuellement, nous devrions envisager tous les moyens possibles de faire avancer les négociations internationales sur le désarmement.

Nous convenons qu'il faut faire la distinction entre les objectifs à court terme et ceux à long terme. Nous croyons que l'un des objectifs à court terme de la communauté internationale pourrait être non seulement la revitalisation de la Conférence du désarmement à Genève, mais aussi son élargissement. À cet égard, nous souscrivons à l'idée reprise dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) que tous les États du monde sont responsables de la paix et de la sécurité internationales et, partant, ont tous le droit de participer aux négociations internationales sur le désarmement.

C'est pourquoi la Slovénie invite les membres de la Conférence du désarmement à lancer les discussions sur l'augmentation du nombre des membres et à nommer, au début de la session annuelle de la Conférence du désarmement de 2012, un rapporteur spécial sur l'élargissement de sa composition.

M. Oyarzun (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne estime que la meilleure façon de maintenir la paix et la sécurité internationales est d'adopter une approche multilatérale des questions de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi ma délégation est profondément favorable au renforcement des instances multilatérales au service du désarmement et de la non-prolifération, à savoir la Première Commission, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement doit absolument sortir le plus rapidement possible de l'impasse qui la paralyse depuis 14 ans, en faisant une instance

sclérosée et incapable de fonctionner. Comme cela a été dit à de nombreuses reprises dans cette enceinte, les problèmes de la Conférence du désarmement sont aussi bien procéduraux que politiques. Du point de vue de la procédure, nous déplorons le fait que la règle du consensus est utilisée à mauvais escient, au point d'être littéralement devenue un droit de veto qui paralyse les travaux. Le consensus, tel que l'entend la délégation espagnole, est une pratique d'ouverture, instaurée pour tenir compte de toutes les sensibilités des États membres, et non un moyen d'exclure toute possibilité de débat et de dénaturer le mandat de négociation de la Conférence.

La situation au sein de cette instance multilatérale du désarmement ne peut donc être qualifiée autrement que de crise structurelle. Cette situation dure maintenant depuis trop d'années et se traduit par une incapacité manifeste de répondre aux complexités du contexte de sécurité actuel, ce qui remet en question la crédibilité de tout le mécanisme de désarmement. Pour ce qui est du manque de volonté politique, les problèmes que rencontre la Conférence sont dus, selon nous, à une perception trop stricte de la sécurité et à une incapacité d'évaluer correctement l'ampleur et les multiples dimensions des problèmes de sécurité.

Dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, nous pensons qu'il est essentiel de comprendre que les menaces à la sécurité sont collectives et non individuelles, et que par conséquent les solutions doivent l'être elles aussi. Quel meilleur moyen de trouver des solutions à des problèmes communs que d'entreprendre des négociations multilatérales au sein de l'organe créé à cet effet, au lieu de gaspiller tous nos efforts et toute notre énergie dans un examen de conscience perpétuel en raison de la paralysie des négociations?

Par ailleurs, il faut que la Commission du désarmement commence, elle aussi, à produire des résultats tangibles. À cette fin, une plus grande attention doit être accordée à la rationalisation des débats, pour qu'ils soient plus concrets et spécifiques, axés sur des sujets de discussion prioritaires. Il serait également souhaitable que les documents de travail du Président reflètent les progrès accomplis, afin que les travaux des sessions ultérieures puissent avancer sur la base des débats antérieurs.

Ma délégation estime qu'il est également nécessaire de revoir et de renforcer les méthodes de travail de la Première Commission. Notre travail doit se concentrer sur la recherche de solutions audacieuses

aux problèmes existants plutôt que sur la révision des textes précédemment convenus. L'Espagne réaffirme son attachement au mécanisme de désarmement. Nous sommes loin d'être satisfaits de la structure et des méthodes de travail actuelles, et notre attachement nous pousse à encourager une réflexion en profondeur et un débat à même d'être fructueux. Nous sommes disposés à travailler avec toutes les délégations ici présentes afin d'atteindre ces objectifs.

M. Špokauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : En tant qu'État membre de l'Union européenne (UE), la Lituanie approuve pleinement et appuie activement les politiques européennes relatives à la sécurité internationale, au désarmement et à la non-prolifération.

Je voudrais aborder plus en détail quelques questions particulièrement importantes pour la Lituanie. Nous pensons qu'une approche multilatérale du désarmement et de la non-prolifération est indispensable pour développer, préserver et renforcer plus avant les normes fondamentales dans ce domaine. Fervent partisan d'un multilatéralisme efficace, la Lituanie considère la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies comme d'importants éléments du mécanisme de désarmement qui se renforcent mutuellement.

Nous regrettons qu'en dépit des appels explicites lancés par l'Assemblée générale et d'autres instances, la Conférence du désarmement n'ait pas encore réussi à faire fond sur la dynamique ainsi créée et à sortir de l'impasse. Depuis la fin des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, les traités multilatéraux en matière de désarmement tels que la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions ont été négociés en dehors de la Conférence du désarmement.

Compte tenu de l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, la communauté internationale doit envisager d'autres options et, le cas échéant, trouver d'autres moyens permettant d'avancer. C'est pourquoi nous saluons les initiatives présentées à la présente session de la Première Commission en vue d'étudier les voies et moyens d'entreprendre des négociations sur au moins certaines questions inscrites actuellement à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

L'élargissement de la Conférence du désarmement est une question en suspens depuis plus d'une décennie et doit être réglée sans plus tarder. Cet appel est conforme au règlement intérieur de la Conférence du désarmement, qui prévoit un examen de sa composition à intervalles réguliers. Le groupe informel des États observateurs a réclamé à maintes reprises la nomination d'un rapporteur spécial ou d'un coordonnateur qui pourrait faciliter les débats sur cette question sans préjuger de leur résultat. La Lituanie est convaincue que l'augmentation du nombre des membres de la Conférence du désarmement permettrait de promouvoir la transparence et la participation de tous, et donc de tenir compte des objectifs universels en matière de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/66/L.9.

M. Soemirat (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la position du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement des pays non alignés continue d'appuyer pleinement et sans réserve le programme multilatéral de désarmement et le renforcement du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Il est grand temps que tous les pays œuvrent de concert, coopèrent davantage et mettent à profit leur influence politique pour revitaliser ce mécanisme essentiel. Pour promouvoir les travaux du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, il faut d'abord créer un climat politique favorable, en tenant compte des intérêts de sécurité de tous les États, au lieu de modifier les règles de procédure.

Le Mouvement des pays non alignés convient qu'il est nécessaire d'améliorer l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés souligne que le principal obstacle auquel se heurte le mécanisme de désarmement est l'absence d'une réelle volonté politique de la part de certains États de réaliser des progrès véritables, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. S'il n'est pas inutile de rappeler les résultats auxquels la communauté internationale est parvenue grâce à la Conférence sur le désarmement, le Mouvement des pays non alignés tient néanmoins à faire part de sa déception face au fait que depuis de nombreuses années, la Conférence du désarmement n'est plus en mesure de mener à bien les activités de fond inscrites à son ordre du jour. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés croit qu'il est contre-productif d'attribuer le

manque de résultats concrets au sein de la Conférence du désarmement à son règlement intérieur, car une telle approche risque d'occulter le véritable obstacle auquel elle se heurte, à savoir l'absence de volonté politique.

Le Mouvement des pays non alignés souligne de nouveau l'importance de la Conférence en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement et l'invite une fois de plus à adopter un programme de travail complet et équilibré, notamment en mettant en place, dès que possible et en toute priorité, un comité spécial du désarmement nucléaire. Nous soulignons la nécessité d'entamer dans les plus brefs délais des négociations sur un programme échelonné visant l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier déterminé, notamment grâce à une convention relative aux armes nucléaires. Nous réaffirmons l'importance de l'avis unanime de la Cour internationale de Justice qui établit que tous les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Mouvement des pays non alignés relève que le programme de travail pour la session de 2009 de la Conférence du désarmement, qui a été adopté le 29 mai 2009 et figure dans le document CD/1864, n'a pas été mis en œuvre. Le Mouvement des pays non alignés appelle les membres de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord, par consensus et sans plus tarder, sur un programme de travail équilibré et complet.

De plus, le Mouvement des pays non alignés rappelle une nouvelle fois l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Nous continuons d'appuyer pleinement les travaux de la Commission et demandons aux États Membres de faire preuve de la volonté et de la souplesse politiques nécessaires pour que la Commission puisse s'entendre sur des recommandations au cours du prochain cycle.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle l'importance fondamentale et la validité permanente du Document final adopté par consensus à la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement (résolution S-10/2) et sa contribution au programme international et au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il est favorable à la convocation d'une quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dans l'objectif de renforcer le programme et les mécanismes multilatéraux de désarmement au sein de l'ONU.

Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/66/L.9, intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ». Le Mouvement encourage les activités des Nations Unies au niveau régional pour faire avancer la cause du désarmement et contribuer ainsi au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité des États Membres des Nations Unies. Dans ce contexte, il importe d'accroître et d'appuyer comme il convient les travaux des centres régionaux pour la paix et le désarmement. Nous encourageons donc le maintien et la revitalisation des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement.

Pour obtenir des résultats positifs, les centres régionaux des Nations Unies doivent exécuter des programmes d'information et d'éducation novateurs permettant de promouvoir la paix et la sécurité régionales et de modifier les attitudes fondamentales à l'égard de la paix, de la sécurité et du désarmement. Le Mouvement des pays non alignés espère que tous les pays, ainsi que la société civile, les organisations non gouvernementales et les fondations, épauleront ces centres des Nations Unies dans leurs efforts pour promouvoir la paix et le désarmement à l'échelle internationale. Nous espérons que cet important projet de résolution recevra l'appui qu'il mérite de la part de tous les États Membres.

M. Hirji (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada demeure convaincu que le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement peut apporter une contribution importante à la paix et à la sécurité. C'est d'ailleurs pourquoi, en tant que premier Président de la Conférence du désarmement, pour la session de 2011, il a travaillé, de concert avec toutes les délégations, à faire en sorte que la Conférence s'acquitte à nouveau de son mandat de négociation. Malgré ces efforts, nous avons constaté, avec regret, que les parties campaient plus que jamais sur leurs positions, rendant impossible la présentation d'un programme de travail pour cette session. Cette situation regrettable a persisté sous les présidences ultérieures, de telle sorte que, cette année encore et comme de nombreuses autres auparavant, la Conférence se trouve dans l'impasse, incapable de réaliser des progrès notables. Nous trouvons en outre inacceptable que cette instance vouée à la promotion du désarmement puisse être présidée par un pays

qui participe à la prolifération nucléaire et viole les résolutions du Conseil de sécurité. Cela a pour effet de nuire encore plus à la crédibilité de la Conférence.

Pour briser cette impasse, le Canada a appuyé activement un certain nombre d'initiatives visant à renforcer le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Notre ancien ministre des affaires étrangères, M. Lawrence Cannon, est par exemple intervenu à la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, organisée à l'initiative du Secrétaire général. De plus, avec la collaboration de ses partenaires de l'initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement, le Canada apporte une contribution concrète à la mise en œuvre du plan d'action de 2010 sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Malheureusement, malgré ces mesures, et d'autres efforts louables, il est évident que certains souhaitent maintenir le statu quo.

Il est regrettable qu'au fil des ans, la Conférence du désarmement ait usurpé le rôle de la Commission du désarmement, et qu'elle passe de plus en plus de temps à délibérer presque exclusivement sur des questions de procédure, de telle sorte qu'elle ne s'acquitte pas de son mandat d'instance de négociation. Pour renverser cette tendance, il convient d'apporter des changements décisifs. La responsabilité d'apporter ces changements, et de se pencher sur d'autres aspects, pour que le mécanisme de désarmement fonctionne efficacement, n'incombe pas seulement à cinq pays, ni à 65, mais à tous les États Membres de l'ONU.

Collectivement, nous devons nous attaquer aux graves problèmes dus, entre autres facteurs, au fait qu'une petite minorité empêche la Conférence de remplir sa mission, négocier. Le dysfonctionnement du mécanisme pour le désarmement ne se réglera pas seul. En tant que membres responsables de la communauté internationale, il nous incombe d'examiner toutes les solutions possibles pour que la Conférence s'acquitte de sa raison d'être et entame des négociations.

En dehors de la Conférence du désarmement, nous devons faire bon usage des organisations, des unités, des instances et des bureaux internationaux conçus expressément pour aider à la mise en œuvre de différents accords internationaux qui constituent une partie du régime international de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. Tout particulièrement, il convient de noter le travail important réalisé notamment

par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et les Unités d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Le mode de fonctionnement de ces différentes instances pourrait servir de modèle, grâce auquel le mécanisme pour le désarmement et les dispositifs connexes pourront à nouveau poursuivre un objectif commun : un monde plus sûr. Aussi le Canada est-il préoccupé par le fait que l'opposition de pays comme l'Iran, Cuba et le Venezuela, lors de la Conférence générale de l'AIEA en septembre, ait empêché d'adopter une résolution élaborée depuis longtemps visant à renforcer le système de garanties nucléaires. Il s'agit là d'un changement préoccupant qui touche à un aspect crucial du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada estime que la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles est la prochaine étape logique du désarmement. Dans cette optique, il déposera une résolution visant à interdire la production de matières fissiles utilisées pour les armes nucléaires ou d'autres engins explosifs. Nous espérons que tous les pays appuieront ce texte et, par là même, qu'ils reconnaîtront que le statu quo, synonyme d'inaction, est inacceptable. À cet égard, notre délégation tient à féliciter l'Australie et le Japon pour la coprésidence d'une série de rencontres parallèles sur un traité d'interdiction éventuel, à Genève cette année. Ces discussions ont aidé à jeter les bases de négociations ultérieures.

(l'orateur reprend en anglais)

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la détermination du Canada à collaborer avec toutes les délégations à la Première Commission afin d'élaborer des résolutions soumises pour examen à l'Assemblée générale, qui

aideront à la poursuite de notre objectif commun, à savoir la paix et la sécurité internationales.

M. Aboul Enein (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte tient d'abord à s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. L'Égypte réitère son plein appui au mécanisme actuel des Nations Unies pour le désarmement, qui s'est révélé être un ensemble utile d'outils internationaux dans le domaine du désarmement, comme prévu par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il est indéniable que la Conférence du désarmement reste la seule instance multilatérale de désarmement. C'est ce contexte qui devrait guider notre examen de toutes les différentes résolutions en rapport avec le travail de la Conférence. Nous devons rappeler également que, grâce à la Conférence du désarmement, la communauté internationale a réussi à mettre en place un certain nombre d'instruments juridiques importants qui étayaient nos engagements juridiques et les pratiques nationales et internationales.

C'est pour ces raisons qu'il n'est pas constructif de se servir de cette session de la Première Commission pour critiquer la Conférence du désarmement ou pour sortir les négociations sur le désarmement du contexte de la Conférence. En fait, depuis la conclusion de la session précédente de la Première Commission, l'ONU a déjà joué son rôle dans la recherche de moyens de faire avancer l'ordre du jour du désarmement au niveau multilatéral, dont tout récemment avec le débat tenu par la plénière de l'Assemblée générale à la suite de la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre 2010 qui portait sur la revitalisation de la Conférence du désarmement.

Ce débat a, selon nous, montré clairement que l'absence de volonté politique de parvenir à un document équilibré qui reflète les intérêts de tous les pays reste le principal obstacle à la Commission du désarmement à New York et à la Conférence du désarmement à Genève, et que le problème ne tient pas à leur règlement intérieur. Cette conclusion n'a rien de surprenant, car la solution tient toujours à l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence par le biais d'une approche intégrée qui inclue – et c'est extrêmement important – des négociations sur le désarmement nucléaire, des garanties négatives de sécurité, et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, notamment les stocks à usage militaire.

Si nous saluons les efforts du Secrétaire général pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, toutes ces initiatives doivent viser à renforcer les capacités de la Conférence du désarmement à régler efficacement les questions liées au désarmement au sein des cadres substantiels et procéduraux dont elle dispose. Nous sommes donc vivement préoccupés par les appels que lancent certains à contourner la Conférence du désarmement en transférant vers d'autres enceintes des négociations sur des thèmes qui sont exclusivement de son ressort.

Il convient de rappeler le fait historique que la règle du consensus, qui régit la Conférence du désarmement, n'a été ni proposée ni invoquée par les pays non alignés. Bien plutôt, elle a été utilisée par d'autres membres qui veulent prendre le contrôle des activités de la Conférence du désarmement. Nous ne devons donc épargner aucun effort pour revitaliser la Conférence du désarmement en faisant preuve d'une volonté politique forte afin de veiller à ce qu'elle reste la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

En fait, la multiplicité des résolutions portant sur les activités de la Conférence du désarmement détourne l'attention de la tâche fondamentale qui mérite l'attention et les efforts des États Membres, qui est de forger un nouveau consensus sur l'adoption au plus tôt d'un programme de travail équilibré et global. De plus, certaines des idées proposées pourraient aboutir à la création de structures faisant double emploi qui n'examineraient qu'une des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et que la Conférence elle-même pourrait être en train d'examiner au même moment. En plus de l'empiètement potentiel sur les activités de la Conférence du désarmement, le risque existe également de faire double emploi.

L'Égypte se félicite de toute action collective des États Membres visant revitaliser les activités de la Conférence, tant que ces efforts ne ciblent ni son règlement intérieur ni ses priorités. C'était notre position lors de l'adoption du programme de travail de la Conférence en 2009, comme l'indiquent le document CD/1864 et notre approche vis-à-vis de la Réunion de haut niveau en septembre. Notre position n'a pas varié et ne variera pas.

Tout en partageant entièrement le point de vue selon lequel la revitalisation de la Conférence constitue un aspect important des efforts destinés à relancer le mécanisme de désarmement, l'Égypte croit qu'il est nécessaire également de faire des efforts équivalents

pour revitaliser la Commission du désarmement des Nations Unies et rationaliser davantage les travaux de la Première Commission. Si l'on se souvient que le mécanisme de désarmement doit essentiellement son existence à la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement, il est difficile d'imaginer la façon de revitaliser ces importantes instances sans convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui serait l'instance la plus appropriée pour définir les mandats et les cadres de procédure de ce mécanisme, y compris la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies.

À cet égard, L'Égypte appuie la Commission du désarmement des Nations Unies en tant qu'unique organe de délibération spécialisée, au sein du mécanisme de désarmement multilatéral de l'Organisation, et juge important le travail accompli par la Commission ainsi que les résultats auxquels elle est parvenue. Par le biais de la Commission du désarmement, les directives fondamentales et les cadres normatifs de consensus ont évolué, en particulier les directives de 1999 portant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires. L'Égypte salue également les efforts substantiels déployés par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur certaines questions de désarmement. Toutefois, nous considérons extrêmement important que les ressources et les compétences de l'UNIDIR répondent aux priorités de l'ensemble des membres de l'ONU.

L'importance de la question relative au mécanisme actuel des Nations Unies pour le désarmement exige que les efforts soient collectifs et non individuels, complémentaires et non contradictoires, et qu'ils rallient un consensus au lieu de diviser. La Première Commission doit donc considérer ces principes lorsqu'elle examinera les nombreux projets de résolution dont elle sera saisie.

M. Pöhlö (Finlande) (*parle en anglais*) : À l'heure où la communauté internationale essaye de rétablir le prestige du mécanisme multilatéral de désarmement, la Finlande estime que la Conférence du désarmement devrait être le point de convergence de ces efforts collectifs. La Conférence du désarmement joue un rôle irremplaçable en tant que seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. La Conférence peut à juste titre s'enorgueillir d'avoir réussi à établir des normes internationales telle la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur

leur destruction et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces réalisations sont remarquables.

Néanmoins, l'impasse qui dure depuis plus d'une décennie à la Conférence du désarmement menace d'anéantir le système de négociations multilatérales sur le désarmement. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est en danger et un engagement politique renouvelé et des idées novatrices de la part de chacun de nous sont nécessaires. L'ouverture de négociations contribuerait à la mise en place d'un climat de confiance mutuelle et de sécurité.

L'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devrait être une priorité. Nous devons entamer sans plus tarder les négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Ces négociations devraient se tenir à la Conférence du désarmement, car cette instance prend en compte les différentes préoccupations nationales en matière de sécurité mieux que n'importe quel autre forum ad hoc. Les petits pays ne peuvent se permettre de perdre cette possibilité de se faire entendre. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles nous rapprocherait de la réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il contribuerait également de manière décisive à nos efforts de non-prolifération.

Je demande à tous de faire en sorte que les travaux de la Conférence du désarmement puissent reprendre. Nous devons discuter davantage des questions de fond, trouver un terrain d'entente et moins nous intéresser aux questions de procédure, et cela vaut également pour la Première Commission et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons qu'avec un engagement politique renouvelé de tous les États membres, nous pourrions faire avancer l'examen de ces questions. Le moment est maintenant venu de nous mettre au travail et ma délégation a déjà retroussé ses manches.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République islamique d'Iran, tout en soulignant l'importance primordiale du multilatéralisme en tant que principe essentiel des négociations dans le domaine du désarmement, est convaincue qu'en raison de la nature délicate des questions de désarmement et de leur lien étroit avec les intérêts nationaux suprêmes des États en matière de sécurité, des négociations multilatérales,

équilibrées, non discriminatoires, transparentes et fondées sur le consensus dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies sont le seul moyen de faire avancer le programme international et le dispositif multilatéral de désarmement.

Ma délégation insiste également sur l'importance primordiale du Document final de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement (résolution S-10/2), qui reste valide et équivaut quasiment à un acte constitutif. Adopté en 1978, ce document consensuel, en particulier ses paragraphes 10, 20 et 113, fait de l'élimination complète des armes nucléaires la priorité première et, reconnaissant dès cette date que peu de progrès ont été réalisés à cet égard dans le cadre du mécanisme de désarmement existant, il contient des décisions relatives à l'amélioration et à la revitalisation de celui-ci. En outre, tout en insistant sur l'importance du rôle et du bon fonctionnement d'un mécanisme international bien adapté, ce Document souligne clairement le fait que la volonté politique, en particulier de la part des États dotés de l'arme nucléaire, est le facteur décisif pour réaliser de véritables progrès au sein du mécanisme de désarmement, y compris pour ce qui concerne le désarmement nucléaire.

Compte tenu des progrès accomplis dans les organes délibérants et de négociation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, même dans le contexte politique et de sécurité complexe de la guerre froide, il est évident qu'en tant qu'outil, ce mécanisme, et la Conférence du désarmement en particulier, a parfaitement prouvé son efficacité et l'efficacité de son règlement intérieur, y compris s'agissant de la règle du consensus.

Par conséquent, le problème majeur du mécanisme de désarmement des Nations Unies, en particulier de la Conférence du désarmement, est le manque de véritable volonté politique de la part de certains États dotés de l'arme et de leurs défenseurs, qui ne sont pas prêts à convenir d'un programme de travail équilibré et complet pour traiter toutes les questions essentielles sur un pied d'égalité et entendent simplement utiliser la Conférence du désarmement pour servir leurs intérêts propres, rechignant à prendre en compte les préoccupations d'autres pays en matière de sécurité.

Dans un tel contexte, la solution n'est ni de modifier le règlement intérieur de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies ou de la Conférence du désarmement, ni de multiplier les résolutions ou propositions étranges et irréalistes

pour traiter de questions de désarmement extrêmement délicates. Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement est, et doit rester, la seule instance multilatérale de négociation, et que son rôle dans le domaine du désarmement nucléaire doit être renforcé. Il n'y a, selon nous, pas d'autre option que la Conférence du désarmement et aucune initiative, quelle qu'elle soit, ne peut venir remplacer le rôle que jouerait une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Plutôt que de rejeter la faute sur la Commission du désarmement, la Conférence du désarmement ou la règle du consensus, l'impasse actuelle doit être pleinement imputée aux pays tels que le Canada qui considèrent ces organes, en particulier la Conférence du désarmement, comme des instances chargées d'examiner une seule question et y entravent la réalisation de tout progrès depuis plus d'une décennie.

Or, le seul cadre approprié et mandaté pour définir les questions de fond et débattre des problèmes institutionnels liés au désarmement, y compris une éventuelle modification des mandats ou du règlement intérieur de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, est la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous appuyons donc vigoureusement la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, position à laquelle de nombreux pays, en particulier les États non membres des organes de désarmement susmentionnés, souscrivent également.

L'histoire montre que le problème actuel à la Conférence du désarmement n'a rien de nouveau, en dépit des tentatives répétées de dissimuler le caractère politique de l'inaction au sein de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement derrière des questions techniques, tel le règlement intérieur. Or, comme l'a conclu à juste titre le Conseil consultatif pour les questions de désarmement dans son rapport (voir A/66/125), des problèmes qui semblaient être liés à la procédure avaient en fait un caractère politique.

Par conséquent, le meilleur moyen de faire face à ce problème est de commencer par le plus évident et de mobiliser la ferme volonté politique des États, en particulier de certains États dotés de l'arme nucléaire, au nom de la pérennité du mécanisme de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que la Conférence du désarmement doit s'employer avant

tout à faire avancer l'examen des questions relatives au désarmement nucléaire et à l'élimination complète des armes nucléaires, qui nous mèneront à un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, nous encourageons vivement la Conférence du désarmement à entamer rapidement des négociations autour d'un programme, y compris une convention sur les armes nucléaires, permettant d'éliminer graduellement et totalement les armes nucléaires, selon un échéancier précis.

Enfin, la non-prolifération tire selon nous sa légitimité d'un objectif plus général, qui est le désarmement nucléaire. Si, au cours des décennies écoulées, la promotion des objectifs de non-prolifération s'est avérée par la force des choses l'une des questions prioritaires de l'ordre du jour des enceintes internationales, et si des progrès notables ont été accomplis dans certains domaines, aucun progrès n'a malheureusement été enregistré dans la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire, comme il est manifeste dans la réticence persistante que montrent certains États dotés de l'arme nucléaire à laisser la Conférence du désarmement entamer des négociations en vue d'élaborer une convention sur les armes nucléaires. Tant que ces États dotés d'armes nucléaires persisteront dans cette démarche déséquilibrée et que le monde sera divisé entre les possédants et les autres, sur le plan nucléaire également, non seulement l'objectif du désarmement nucléaire restera irréalisable, mais la poursuite des autres objectifs sera également gravement compromise.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons maintenant entendu toutes les déclarations au titre du groupe 7, « Mécanisme de désarmement ».

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Demain, 26 octobre, nous passerons à la troisième et dernière phase de nos travaux, dans laquelle nous nous prononcerons sur tous les projets de résolution et de décision. Je vais maintenant indiquer à la Commission la procédure que nous allons suivre durant cette phase.

La Commission va se prononcer sur tous les projets de résolution et de décision comme énoncé dans le programme proposé par le Président dans le document CRP.2, qui a été distribué et publié sur le site Web de la Première Commission, QuickFirst. J'invite toutes les délégations à se familiariser avec ce programme.

Le Secrétariat distribuera des documents contenant la liste des projets de résolution prêts à être mis aux voix dans chacun des sept groupes que nous avons examinés, et le vote se déroulera groupe par groupe. Le premier document officieux a été distribué aujourd'hui. J'ai l'intention, avec la coopération des membres et sur la base de la pratique et des précédents établis, de passer aussi rapidement que possible d'un groupe à l'autre, en maintenant une certaine souplesse lorsque cela s'avère nécessaire.

Durant cette phase consacrée à la prise de décisions, les délégations auront une dernière possibilité de présenter des projets de résolution relatifs au groupe de questions à l'examen. Je demanderais aux délégations de bien vouloir le faire aussi brièvement que possible. Les délégations qui souhaiteraient faire des déclarations ou des observations d'ordre général, autres qu'une explication de vote ou de position sur les projets de résolution relevant d'un groupe donné, pourront le faire.

Les délégations pourront aussi expliquer leur position ou leur vote dans le cadre d'une intervention récapitulative portant sur tous les projets de résolution et de décision relevant d'un groupe donné, et ce, avant que la Commission commence à se prononcer sur les différents projets. Le vote sur les projets de résolution se fera un projet après l'autre sans interruption.

Lorsque la Commission se sera prononcée sur tous les projets de résolution et de décision relevant d'un groupe donné, les délégations qui souhaitent expliquer leur position ou leur vote après le vote pourront le faire en une seule intervention récapitulative sur tous les projets ayant fait l'objet du vote sur un groupe donné. Si, pour une raison quelconque, la Commission n'avait pas achevé de se prononcer au cours d'une séance sur les projets de résolution et de décision dont la liste figure dans un document officieux, elle devra d'abord, à sa séance suivante, achever de se prononcer sur les projets restants avant de passer aux projets d'un nouveau document officieux.

J'ai l'intention de suivre strictement cette procédure afin d'utiliser au mieux le temps et les ressources alloués à la Commission. Il ne nous reste maintenant que très peu de temps. Par conséquent, j'appelle toutes les délégations à observer strictement cette procédure et à éviter toute interruption une fois que les opérations de vote sur un groupe auront commencé.

Je tiens également à insister sur le fait que, conformément au Règlement intérieur, les auteurs de

projets de résolution ne sont pas autorisés à faire de déclaration au titre des explications de vote, que ce soit avant ou après la prise de décisions. Ils seront néanmoins autorisés à faire des déclarations d'ordre général, mais seulement au début de la séance portant sur un groupe donné.

Pour éviter tout malentendu, je demande instamment aux délégations qui souhaitent demander un vote enregistré sur un projet de résolution donné de bien vouloir informer le Secrétariat de leur intention aussi rapidement que possible avant que la Commission ne commence à se prononcer sur le groupe en question.

Enfin, s'agissant du report de la prise de décisions sur un projet de résolution donné, je demanderai aux délégations d'informer le Secrétariat à l'avance, au moins un jour avant la prise de décisions sur le projet de résolution en question. Cependant, tout doit être fait pour éviter de recourir à un report de la prise de décisions.

Afin de s'assurer que chaque délégation comprend pleinement la procédure suivie pendant la phase de prise de décisions, le Secrétariat a élaboré une notice semblable à celle distribuée les années précédentes rappelant les règles de base régissant la prise de décisions sur les projets de résolution, qui va être distribuée dans cette salle. Je demande à toutes les délégations de s'en procurer un exemplaire.

Puis-je considérer que la Commission souscrit à cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre des exposés des représentants de 10 organisations non gouvernementales. Deux porteront sur les questions liées aux armes nucléaires, un sur la sécurité dans l'espace, un sur les délibérations de la Conférence du désarmement autour d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et six seront consacrés à différentes questions relatives aux armes classiques. Je demande aux orateurs de bien vouloir faire des déclarations brèves et concises et d'énoncer, pour commencer, le sujet de leur exposé.

Avant de poursuivre, je vais suspendre la séance afin que nous poursuivions le débat dans un cadre informel.

M^{me} Borland (Belize), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance, suspendue à 16 h 40, est reprise à 17 h 45.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Commission aura lieu demain, 26 octobre, à 15 heures précises dans cette salle de conférence. Nous entamerons à cette occasion la troisième et dernière phase de nos travaux.

La séance est levée à 17 h 50.